



Versailles

Les réformes Chatel, Les suppressions de postes La rentrée 2010

Une opération vérité

Les Réformes Chatel constituent à la fois une fuite en avant pour permettre toujours plus de suppressions de postes dans un ministère qui abrite les plus gros bataillons de fonctionnaires, et un retour en arrière massif : appauvrissement des savoirs enseignés pour l'ensemble des élèves, dans le prolongement de ce qui est déjà amorcé au collège, avec le socle commun, accentuation de la sélection sociale (l'objectif assigné au lycée étant les 50 % d'élèves destinés à des études supérieures, les autres étant laissés pour compte) .

Le contenu réel des réformes est encore largement méconnu du grand public (un sondage CSA donnait 16 % de personnes se déclarant informées de ce contenu). Le ministère de l'Éducation, tout en occultant une très large partie du dispositif qu'il entend imposer, présente ces réformes sous un affichage rassurant.

Avec les personnels des lycées et collèges, le Snes, syndicat majoritaire de la profession a, avec ce document, l'ambition de rétablir la vérité sur la rentrée 2010, et sur les réformes.

Derrière les tours de passe passe, la réalité d'une Ecole au bord de l'asphyxie

La réalité dans l'académie de Versailles depuis plusieurs années: des coupes budgétaires massives.

Le gouvernement et le ministre multiplient les écrans de fumée pour dissimuler les conséquences de leur entreprise de laminage de l'emploi public sur l'École. Les dizaines, les centaines de millions mises en avant pour financer des dispositifs comme les stages durant les vacances, l'accompagnement éducatif n'ont pour but que de détourner l'attention d'une École à laquelle les moyens ne sont plus donnés pour faire réussir tous les jeunes.

Alors que la lutte contre la difficulté scolaire exige d'abord de donner de l'aide à tous les élèves à l'intérieur de la classe, **la destruction de près de 45 000 emplois depuis 2007 dans l'Éducation nationale** a entraîné la réduction de l'offre de formation, la disparition des dédoublements, l'alourdissement des effectifs par classe... détériorant considérablement les conditions d'études et la diversité des voies de réussite possibles pour l'ensemble des élèves.

La valorisation de « parcours d'excellence » réservés seulement à quelques élèves vise à entretenir l'illusion d'une diversité des élites sur fond de creusement des inégalités et sert d'alibi au désengagement de l'État.

L'académie de Versailles, reconnue par un rapport de l'Inspection générale comme sous dotée par rapport au reste des académies, a déjà payé un lourd tribut : **près de 2500 postes supprimés dans le second degré depuis 5 rentrées.**

Cette année, l'académie va, à nouveau, connaître une lourde ponction alors qu'elle enregistre une progression de ses effectifs qui va s'accélérer à compter de 2011 et 2012. C'est près de l'équivalent de **512 emplois qui sont détruits dans le second degré.**

**Dans l'Académie de Versailles
En 5 ans 2500 postes supprimés dans le second degré
À la rentrée 2010, 512 suppressions de plus.**

Démocratie? Autonomie des équipes ? Ou l'inverse?

"Réforme"

Libellé du sondage Csa commandé par le Ministère « Donner aux équipes pédagogiques (enseignants, chefs d'établissement, Conseiller principal d'éducation...) l'autonomie pour définir, dans un cadre fixé au niveau national, le contenu de ces 2 heures d'accompagnement personnalisé au cas par cas pour chaque élève »

Site Ministère « Les équipes pédagogiques, au contact des élèves, sont les mieux à même de structurer une offre pédagogique qui prend en compte les besoins de chacun. Le projet d'accompagnement personnalisé est élaboré en lien avec le conseil pédagogique, avant d'être présenté par le proviseur au conseil d'administration. »

En réalité, le conseil pédagogique est **désigné** par le chef d'établissement : dépourvu ainsi de toute légitimité, il ne sert que de caution au proviseur.

Le nouveau décret EPLE change les règles au CA « Dans l'hypothèse où la proposition relative à l'emploi des dotations en heu-

res est rejetée par le conseil d'administration, la commission permanente procède à une nouvelle instruction avant qu'une nouvelle proposition soit soumise au vote du conseil d'administration. Le second vote du conseil doit intervenir dans un délai de dix jours suivant son premier vote. En cas de rejet de cette seconde proposition, le chef d'établissement en qualité de représentant de l'État arrête l'emploi des dotations en heures »

En clair, il est écrit que si la proposition du chef d'établissement est repoussée à deux reprises.. elle est adoptée !! Le vote des élus au Ca (enseignants, parents, élèves) est considéré comme quantité négligeable.

Le nouveau dispositif réglementaire **donne tous les pouvoirs au chef d'établissement** ; la référence aux «équipes» n'est qu'un enrobage publicitaire.

Derrière les effets d'affichage pour la réforme des lycées, qui paie ?

Les collèges, les lycées professionnels, l'Éducation prioritaire, les moyens de remplacement....

« Réforme ? »

Site ministère « Des postes seront-ils supprimés au titre de la réforme du lycée ? Non, le but de la réforme n'est en aucun cas de faire des économies. Le Président de la République l'a dit lui-même le 13 octobre dernier : « Les conditions d'encadrement des élèves ne seront pas diminuées ». La réforme du lycée n'est donc pas une réforme budgétaire, il s'agit d'une réforme au service de l'intérêt de tous les élèves et de la réussite de chacun. »

Pour **différer** les logiques cachées de la réforme des lycées généraux et technologiques (cf page 4), le Ministre a donné de faux gages sur un taux d'encadrement qui resterait égal l'an prochain en lycée. Cette «sanctuarisation» des moyens des lycées a, en effet, une **face cachée** sur laquelle le Ministère et les Recteurs se gardent bien de communiquer et qui relève d'une gestion opportuniste des moyens. Dans un budget désastreux marqué par les suppressions d'emploi, il a fallu opérer des coupes sombres :

- Ce sont ainsi **les moyens de remplacement** qui sont lourdement grevés. **Moins 153 emplois dans l'académie de Versailles**. D'ores et déjà la pénurie de personnels remplaçants a des effets catastrophiques avec la multiplication des suppléances non couvertes, un allongement considérable des délais de remplacement, le recours massif à des personnels non titulaires...
- Faute de moyens, Ministère et Rectorat ont affirmé que les étudiants en 2^{ème} année de Master seront employés à compter de l'an prochain comme moyens de remplacement dans le cadre de stage en responsabilité de 108 h soit une durée de 6 semaines.
- Les **collèges** reçoivent des moyens bien en deçà de la poussée démographique de leurs effectifs (+ 143 heures sur Versailles pour 707 élèves en plus), ce qui va entraîner de nouvelles dégradations des conditions d'études.
- Les **établissements en éducation prioritaire**, déjà fragilisés

par l'assouplissement de la carte scolaire et le dynamitage des ZEP organisé depuis 2006, subissent une saignée de moyens, preuve d'un abandon des territoires les plus défavorisés de l'académie que la poudre aux yeux des labels d'«excellence» ou «ambition réussite» ne peuvent occulter.

- **Les heures supplémentaires** connaissent une nouvelle explosion, en collège comme en lycée, vecteur d'une École avec moins de personnels, à la charge de travail alourdie, moins disponibles pour le suivi des élèves et la construction des savoirs.

Exigeons ensemble :

- la hausse des recrutements pour couvrir l'ensemble des besoins du système éducatif,
- l'arrêt de la suppression des emplois,
- les créations pour améliorer les conditions d'études des jeunes au collège comme au lycée, garantir la diversité de l'offre de formation, avoir des effectifs moins lourds, des dédoublements,
- la reconnaissance du remplacement comme un besoin permanent du service public devant être assuré par des personnels titulaires, qualifiés et formés,
- la transformation des heures supplémentaires en heures postes,
- des moyens pour l'Éducation prioritaire dans les territoires défavorisés, l'instauration d'une carte scolaire renouvée assurant la mixité sociale et l'égalité

De toute évidence, la « sanctuarisation » des lycées n'aura rien de pérenne, au-delà de la rentrée 2010.

Il sera alors temps, pour le Ministère, une fois la Réforme en place, d'utiliser les mécanismes de suppression de moyens qu'elle introduit (cf infra).

Il proclame partout que les suppressions de postes massives vont se poursuivre dans les années à venir...

En collège, le socle commun: pas d'ambition pour les savoirs, ségrégation accrue

« Réforme ? »

- **Le socle commun au collège** se caractérise par la faible ambition des savoirs qui le constituent et leur visée utilitariste. Il remet en selle un collège ségrégatif, séparant les élèves qui seront cantonnés à l'apprentissage du socle, voués aux métiers les moins qualifiés et à une sortie précoce du système éducatif de ceux pour qui le socle sera une formalité et accéderont aux savoirs contenus dans les programmes avec la promesse de poursuites d'études.
- **Les livrets de compétences** sont les outils de cette sélection, soumettant les élèves à une culture de l'évaluation permanente et à une mise en concurrence, peu propice à l'apprentissage patient et serein des savoirs.

- Ce remodelage des objectifs et des méthodes du collège va de pair avec **l'affaiblissement des moyens** qu'il a subi depuis une dizaine d'année : réduction des horaires disciplinaires, suppression de nombreux dédoublements... Cela a privé les enseignants de dispositifs à l'intérieur de la classe comme les demi groupes, les horaires renforcés pour aider les élèves en difficulté.
- Ces logiques, sur fond de désengagement de l'État, en renvoyant la responsabilité de leur trajectoire aux individus, **entérinent les inégalités sociales et territoriales**.
- C'est à l'opposé de ce que nous revendiquons : **une véritable culture commune** fondée sur des savoirs formateurs et émancipateurs, une École qui donne à tous les moyens de réussir...

Dépense d'Éducation

En 1995, la France dépensait pour l'Éducation Nationale 7,6 % du PIB.

En 2000, la France dépensait pour l'Éducation Nationale 7,3 % du PIB.

En 2001, la France dépensait pour l'Éducation Nationale 7,2 % du PIB.

En 2003, la France dépensait pour l'Éducation Nationale 7,1 % du PIB.

L'accompagnement « personnalisé » un moyen d'aider les élèves en difficulté ou une imposture ?

"Réforme?"

Libellé du sondage Csa commandé par le Ministère « Mettre en place, pour tous les élèves, de la seconde à la terminale, un accompagnement personnalisé de 2 heures par semaine »

Site Ministère « Que va-t-on faire pendant les deux heures d'accompagnement ? L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement qui s'adresse à tous les élèves, sans exception » « Concrètement, l'accompagnement personnalisé est de deux heures par semaine, soit 72 heures sur l'année, de la seconde à la terminale. »

Lettre de Luc Chatel aux parents d'élèves de 3^{ème} « tous les élèves de lycée bénéficieront, de la seconde à la terminale, d'un temps d'accompagnement personnalisé intégré à leur emploi du temps »

Une ambiguïté délibérée est introduite pour laisser croire que chaque élève disposerait de deux heures d'accompagnement par semaine.

- En réalité, il y a deux heures professeur pour chaque division : autrement dit deux heures d'accompagnement (personnalisé ???) en classe entière à 35 élèves, une heure en demi groupe, une demi heure en groupe de 8 ou 9, et 4 minutes par élève pris individuellement (2 heures / 35 = moins de 4 minutes) !

A l'heure actuelle, il existe une heure d'aide individualisée en Mathématiques et autant en Français : la disparition de ces deux heures d'aide finance les deux heures d'accompagnement

L'accompagnement « personnalisé » n'ajoute donc rien à l'existant si ce n'est que sa définition très floue autorise toutes les dérives, en particulier par rapport aux disciplines (rien ne garantit que le temps d'accompagnement exercé par un enseignant sera appliqué à sa discipline, ce qui est pourtant déterminant : un enseignant d'histoire n'est pas compétent en maths et réciproquement !)

Bien plus, l'enveloppe de tous les dédoublements (demi-groupes, modules, etc) est globalisée au niveau de l'établissement, sans attribution précise (contrairement à ce qui existe aujourd'hui).

Il n'y a plus de garantie légale sur le maintien de ces dédoublements .

L'expérience passée, notamment des fourchettes horaires en collège, montre, qu'à terme, la flexibilité a toujours débouché sur l'amputation des horaires.

Les programmes : le bricolage

"Réforme?"

Pour mettre en place la réforme à marche forcée, le ministère a déjà rédigé les projets de nouveaux programmes, sans évidemment demander l'avis de quiconque. Les projets affichés sont consternants.

Ainsi, le nouveau programme de SES est proche de celui proposé par l'Institut de l'Entreprise (association liée aux grands groupes industriels et financiers français et au Medef).

Pour de nombreux élèves qui ne recevront un enseignement de SES qu'en seconde, il sera possible de quitter le système scolaire sans avoir abordé dans cette discipline des questions telles que l'emploi, le chômage, les revenus et leurs inégalités.

Les enseignants sont censés être consultés sur ces nouveaux programmes (pour partie pendant les vacances d'hiver) mais les manuels scolaires sont déjà en cours d'écriture.....

La gestion locale , génératrice d'inégalités territoriales et sociales : une Ecole à plusieurs vitesses.

"Réforme?"

La caractéristique centrale de la réforme est d'introduire une gestion locale de l'accompagnement personnalisé, des dédoublements, des enseignements d'exploration.

Au bout du compte, les établissements (lire « les chefs d'établissement ») disposant « librement » de plus du quart des moyens totaux, les enseignements seront assurés avec des moyens très inégaux selon les disciplines et avec des objectifs tout à fait contradictoires.

Par exemple, l'accompagnement personnalisé, dans

tel lycée de banlieue, pourra être ciblé sur une réorientation. Ailleurs, ce sera sur une anticipation des classes préparatoires....

De fait, les enseignements ne seront plus les mêmes :

avec des conséquences inévitables sur le bac : ce système ouvre la voie à un bac local avec ensuite des implications lourdes pour l'accès aux universités « autonomes » qui sélectionneront les arrivants en fonction de l'appréciation sur « leur » bac.

Dépense d'Éducation

En 2004, la France dépensait pour l'Éducation Nationale 7 % du PIB.
En 2005, la France dépensait pour l'Éducation Nationale 6,8 % du PIB.
En 2007, la France dépensait pour l'Éducation Nationale 6,7 % du PIB.
En 2008, la France dépensait pour l'Éducation Nationale 6,6 % du PIB.
Source http://media.education.gouv.fr/file/2010/97/4/NI1001_135974.pdf.

La réforme rééquilibre les séries ou les déstabilise un peu plus ?

« Réforme ? »

Site Ministère « La réforme assure un rééquilibrage entre la voie générale et la voie technologique et entre les séries de la voie générale. L'objectif est de diversifier les voies d'excellence. »

En réalité, la suppression de l'Histoire géo en terminale S se fait au nom d'un recentrage sur les contenus scientifiques, mais il y a une réduction sensible des horaires des disciplines scientifiques en 1^{ère}S (les menaces à terme sur les groupes à effectif réduit peuvent affecter très fortement les TP de Physique et de SVT).

Les maths et les enseignements scientifiques disparaissent en L. Pour la série ES, tout est fait pour affaiblir la discipline qui en est le pivot, les SES : horaire et contenu sacrifiés dans le cadre des nouveaux enseignements d'exploration en seconde, les horaires de la discipline sont réduits de 25 % sur l'ensemble du cycle : le « rééquilibrage » s'apparente à une liquidation.

La dévalorisation de la série ES, aujourd'hui authentique voie de réussite, renforce par défaut (contrairement à ce qui est proclamé) le statut dominant de la série S, comme voie généraliste de fait.

Le tronc commun en 1^{ère} ouvre la possibilité de changer de série : réalité ou chimère ?

« Réforme ? »

Libellé du sondage Csa commandé par le Ministère « Instaurer, pour toutes les classes de 1^{ère} de toutes les séries (ES, L, S) des enseignements communs (en français, langues vivantes, histoire géographie, sport, éducation civique, juridique et sociale) et des enseignements de spécialité propres à chaque série, afin notamment de faciliter les changements d'orientation au cours ou à la fin de l'année »

Site Ministère « La constitution d'un ensemble d'enseignements communs (français, langues vivantes, histoire-géographie, EPS, ECJS) représentant 60 % de l'emploi du temps... Cette mesure, renforcée par les stages « passerelles », permet les corrections de trajectoire. »

Lettre de Luc Chatel « C'est en première que votre enfant amorcera un début de spécialisation mais cette classe demeure suffisamment générale pour permettre encore des corrections de trajectoire »

Un élève pourra-t-il changer de série à la fin de la première, grâce au nouveau tronc commun et passer de ES en S ou l'inverse ? **Ce n'est pas sérieux** : bien évidemment les dominantes de série (par exemple en S les maths, les sciences physiques, les SVT) ne font pas partie du « tronc commun ». Mais le ministère a une solution...

Site Ministère « Qu'est-ce qu'un stage "passerelle" ? C'est un stage destiné à donner aux élèves les compléments nécessaires aux changements d'orientation. D'une durée équivalente à deux semaines, il est organisé pendant l'année scolaire ou les vacances. Il porte notamment sur les contenus et les méthodes spécifiques à la série que l'élève souhaite rejoindre »

Autrement dit, l'élève devrait **en 15 jours assimiler l'enseignement qu'il n'aura pas suivi pendant un an** ; c'est totalement illusoire.

Seul « avantage » du tronc commun Chatel en 1^{ère}: cela permet de supprimer des moyens en « remplissant » au maximum les classes de 1^{ère}. Exemple :

Situation actuelle (trois séries)	« Tronc commun Chatel »
S : 90 élèves soit 3 divisions (maximum pour une division 35), Es : 60 élèves soit 2 divisions L : 20 élèves soit 1 division	170 élèves cinq divisions moyenne 34
Total : 6 divisions pour 170 élèves, effectif moyen 28.3.	le tronc commun permet de supprimer une division

La formation des nouveaux enseignants sacrifiée, conséquence désastreuse de la suppression des emplois de stagiaires

« Réforme ? »

La réforme du recrutement et de la formation des maîtres conduite par le Ministre, sous couvert de répondre à l'exigence d'élévation

du recrutement des enseignants, rendue nécessaire par l'évolution des savoirs et le défi d'élever le niveau de qualification de toute une génération, a montré son vrai visage. Son but : détruire des milliers d'emplois au titre du dogme de la réduction de la dépense publique.

Ses conséquences ne seront visibles qu'à la rentrée prochaine : les nouveaux lauréats de concours seront désormais affectés sur des emplois de titulaires pour une durée de service 12 h contre 8 h auparavant pour compenser la suppression des emplois de stagiaires.

Mais, dans la réalité, ce qui se profile, est encore plus désastreux : c'est une nomination sur un service plein de 18 h, avec un stage de douze semaines, sans doute, après les vacances de février.

Non seulement cette réforme massacre la formation professionnelle des nouveaux enseignants mais elle transforme les néo-recrutés en moyens d'enseignements à part entière.

Pour les remplacer durant leurs stages de 12 semaines, Ministère et Rectorats veulent faire appel à des étudiants en master 2^{ème} année préparant les concours d'enseignement dans le cadre de stage en responsabilité de 108 h soit l'équivalent de 6 semaines, rémunérés au titre d'une vacation.

Sur l'académie de Versailles, avec près de 500 néo-recrutés affectés chaque année, ce sont près de **2000 classes, soit 60 000 élèves**, qui seraient confrontés à la rotation de trois enseignants ou plus dans le cadre de ce dispositif, enseignants sans formation professionnelle préalable, sans expérience, avec une charge de travail alourdie, sommés d'apprendre sur le tas le métier d'enseignant.

Exigeons ensemble :

- des enseignants hautement qualifiés et formés,
- l'abandon de l'actuelle réforme des maîtres,
- le maintien d'une véritable année de stage après le concours avec un service ne pouvant excéder un tiers temps et une formation professionnelle en alternance à l'IUFM,
- l'abrogation de la circulaire qui organise les stages en responsabilité de 108h pour les étudiants de M2 préparant les concours.

L'avenir de la jeunesse mérite davantage de respect et une autre ambition.